CHRISTEYNS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

Para

Edition : 4
Date : 05/05/2004

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT :	Para
CODE DU PRODUIT :	69
DESCRIPTION/EMPLOI :	Anti-calcaire

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR :	Christeyns NV
ADRESSE :	Afrikalaan 182, 9000 GENT
TEL :	+32 (0)9/ 223 38 71
FAX :	+32 (0)9/ 233 03 44
SITE INTERNET :	www.christeyns.com
E-MAIL :	info@christeyns.be
TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :	+33 (0)3 83 32 36 36 Centre ANTI-POISON de NANCY

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PRODUITS DANGEREUX

NOM	N° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Alcool(C10-C15)éthoxylée(5-15EO)	64425-68-1	/	<= 5 %	Xn. N.	R22, R41, R50

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX :	Pas classé comme dangereux.
RISQUE(S) SPÉCIFIQUE(S) :	Pas de risques spécifiques.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX :	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
INGESTION :	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX :	Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU :	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
INHALATION :	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin..

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIE(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO_2), de l'eau.

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :
Aucun.

RISQUES SPÉCIAUX : Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS :
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

METHODE DE NETTOYAGE

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :
Écoper le produit renversé, et nettoyer le reste avec beaucoup d'eau.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES : Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION :
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.

CONSEIL(S) D'UTILISATION(S) : Refermer soigneusement les sacs entamés. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

STOCKAGE

PRÉCAUTION(S) STOCKAGE : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

CONDITION(S) DE STOCKAGE : Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

MATIÈRE(S) À ÉVITER : acides forts.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION : Donnée non disponible.

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains.. des gants en PVE, résistant chimiquement (selon le norm Européen EN 374 ou equivalent).

PROTECTION DU CORPS : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

PROTECTION DES YEUX : Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

MESURES HYGIÉNIQUES : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME : poudre.

ODEUR : aucune.

COULEUR : blanc.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH : 9.0 ± 0.5 (solution aqueuse de 1 %)

POINT D'ÉBULLITION : Non déterminé.

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) : Non applicable.

DENSITÉ : 568/644 ± 100 g/l

VISCOSITÉ : Non applicable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable en conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER : l'air humide.

MATIÈRE(S) À ÉVITER : acides forts.

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION :	Non applicable.
EFFETS AIGU DE PEAU :	Peut causer des irritations de la peau / dermatites. démangeaisons. érythème.
EFFETS AIGU DES YEUX :	irritation des yeux. larmes.
EFFETS AIGU DE VOIE ORALE :	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :	Classe WGK: 1.
BIOACCUMULATION :	Données non disponibles.

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE :	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS : Après neutralisation, les déchets sont biodégradables dans une station d'épuration..

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES :
Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN : Pas de

VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)

Non soumis à la réglementation ADR/RID.

VOIES MARITIMES (IMDG)

Non soumis à la réglementation IMDG.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PHRASES R :	/
PHRASES S :	/.

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, eventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond au directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignement.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE :	27/03/2000	
RÉVISION CHAPITRE(S) N° :	2	
PHRASES R :	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.